

FORMATION

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

Conseil Régional
Réunion du 3 - 4 et 5 février 2011

Budget Primitif 2011
Quel avenir pour l'AFPA ?
Intervention de Sophie Lemoine

Monsieur le Président,
Mes cher(e)s collègues,

2011 est une période transitoire qui nous conduit à voter un budget prudent. En effet, elle constitue une année difficile de construction du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles par une démarche implicative des partenaires de l'emploi/ formation, une année d'élaboration des contrats d'objectifs à négocier avec chaque branche professionnelle, une année également de construction de la politique jeunesse.

Cette politique partagée est bien difficile à mettre en place ; la cosignature avec l'Etat relevant souvent d'aller retour entre le bras de force et la complaisance.

Nous maintenons que la formation continue reste un socle de stabilité, pour l'emploi.

Elle doit permettre aux habitants de cette région d'y vivre et d'y travailler sereinement, d'où l'importance d'une véritable sécurité sociale professionnelle ; réflexion d'ailleurs menée dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

Dans ce contexte, nous reviendrons sur un point essentiel : la situation de l'AFPA très préoccupante au point de provoquer le débrayage d'une partie du personnel au mois de décembre dernier.

2011 constitue, en effet, la première année où une partie des formations dispensées par l'AFPA vont faire l'objet d'une procédure autre que la subvention : le marché à bons de commande.

Ceci risque de déstabiliser cet outil de service public reconnu par tous pour son rôle d'accompagnement notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Nous devons être extrêmement vigilants à ce que cela se fasse dans les moins mauvaises conditions pour l'AFPA mais également pour les publics qu'elle reçoit.

L'AFPA est déjà bien malmenée : transfert des personnels d'orientation à Pôle Emploi, exigence de rentabilité, gel du personnel, réduction du budget dont une partie est ponctionnée dans le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours

Professionnelles pourtant nécessaire aux propres politiques de l'Etat, transfert du patrimoine immobilier...

Or, sur ce dernier point, le Conseil constitutionnel a censuré cette disposition au motif que ces biens financés par les collectivités territoriales ne devaient être vendus et loués à des intérêts privés.

Ceci est un véritable pied de nez au Gouvernement qui ne cesse de vider l'AFPA de son contenu pour en faire un organisme de formation comme les autres et permettre au secteur concurrentiel de se positionner sur ce segment particulièrement rentable financé par les collectivités.

Cependant, que faire de ces biens immobiliers qui se dégradent de jour en jour faute d'investissements conséquents ?

L'Etat doit légiférer mais il semble bien qu'on se dirige vers un délestage du patrimoine immobilier de l'AFPA vers les régions.

Si cette approche devait être privilégiée, il faudrait que l'Etat compense intégralement ce transfert en prenant en compte la détérioration actuelle du patrimoine immobilier de l'AFPA. Or, nous avons de fortes raisons de penser, à la lumière du transfert par exemple des ports en région, que cela sera loin d'être le cas.

D'autant plus que cette décision se ferait dans un contexte budgétaire contraint pour nous.

Nous nous répétons sans doute mais cette situation demande qu'une réflexion s'engage sur ce sujet à l'échelle de l'Association des Régions de France pour porter des exigences fortes mais également pour favoriser une cohérence nationale.